

Annexe au plan d'études (PdE) 2008/2009 pour le BSc en sciences biomédicales, branche principale

1 Modalités de transition du PdE 2007/2008 au PdE 2008/2009 pour le BSc en sciences biomédicales : première année d'études.

L'étudiant-e qui n'a pas acquis tous les crédits de la première année avant le début du semestre d'automne 2008 et *qui s'est présenté à un premier essai de l'épreuve relative aux UE ME.1201 et ME.2201*, poursuivra la validation des UE selon les modalités d'évaluation fixées dans le PdE 2007/2008 pour la première année du BSc en Sciences biomédicales. Soit :

Mathématiques propédeutiques : l'étudiant-e doit valider les Mathématiques propédeutiques selon les modalités d'évaluation indiquées dans le PdE 2007/2008, c'est-à-dire *Algèbre linéaire propédeutique* (MA.0201, MA.0261) et *Statistique propédeutique* (MA.0401, MA.0461) incluses.

UE ME 1201/2201 : elles seront validées selon les modalités d'évaluation fixées dans le PdE 2007/2008.

L'étudiant-e *qui ne s'est pas encore présenté à un premier essai de l'épreuve relative aux UE ME.1201 et ME.2201* avant le début du semestre d'automne 2008, procédera à l'évaluation des UE de la première année d'études selon les modalités décrites dans le PdE 2008/2009.

Si la *Statistique propédeutique* (MA.0401) a déjà été évaluée, elle remplacera la *Statistique biomédicale* (MA.0601).

Une éventuelle note relative à l'*Algèbre linéaire propédeutique* (MA.0201) ne sera pas prise en compte.

2 Modalités de transition du PdE 2007/2008 au PdE 2008/2009 pour le BSc en sciences biomédicales : deuxième année d'études.

L'étudiant-e inscrit en deuxième année du BSc en sciences biomédicales durant l'année académique 2007/2008, validera les UE y relatives selon les modalités fixées dans le PdE 2007/2008.

Accepté par le Conseil de Faculté le 26 mai 2008

PS. Cette annexe est également valable pour le **BSc en sciences du sport et de la motricité, orientation santé – performance – recherche**.